

AMNESTY
INTERNATIONAL



☹️ Pas d'accord,
j'assume! ☹️

FICHE-ACTION PADAJA



PADAJA ? C'EST QUOI ÇA ?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume !* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors du premier semestre de l'année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transforme ton école ou ta classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume !* » ? Parce que si tu es indigné par une situation et que tu n'es pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, entre octobre et novembre, **une multitude d'écoles se mobilisent**, en même temps, **sur une thématique liée aux droits humains**.

Nous te proposons, dans ce cadre, de réaliser des **actions concrètes** dans ton école, cet automne 2021, si le contexte sanitaire le permet ou, à défaut, plus tard dans l'année scolaire.

CETTE ANNÉE, MOBILISE-TOI POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE !

L'**accès à la justice**, c'est le droit, pour chaque personne, de s'adresser à un juge ou à un tribunal pour demander justice, c'est-à-dire pour faire valoir ses droits et obtenir une décision concernant sa situation ou sa demande. Autrement dit, cela permet aux personnes de se protéger des atteintes à leurs droits, de réparer des fautes, de demander des comptes et de se défendre donc de lutter contre l'injustice.

L'**accès à la justice nous concerne toutes et tous**. On l'a vu notamment avec l'écho planétaire des mouvements *Black lives matter* et *#MeToo*, car au cœur des revendications de ces mouvements se trouvent à la fois la lutte contre les discriminations raciales et les violences sexuelles, mais également le combat pour l'accès à la justice et la lutte contre l'impunité.

Concrètement, l'accès à la justice signifie par exemple que chaque personne qui dépose plainte en justice doit voir sa demande traitée par un tribunal indépendant et impartial, être assistée d'un avocat compétent, ou avoir la possibilité de contester les déclarations, arguments et preuves de ses adversaires. Cela signifie aussi notamment que chaque personne détenue doit pouvoir être entendue par un juge pour faire valoir ses droits et contester éventuellement sa détention. À défaut, il s'agit d'une détention arbitraire et illégale. Cela veut dire également qu'une affaire en justice ne doit pas être clôturée quand une enquête n'a pas été menée correctement ou qu'il existe suffisamment d'éléments de preuve pour poursuivre les auteurs de l'infraction.

Maintenant, imagine... que tu es une jeune fille qui a été arrêtée en Érythrée à l'âge de 15 ans alors que tu tentais de quitter ton pays et que depuis plus de 8 ans, tu es détenue dans un lieu secret sans raison légale, sans jamais avoir pu voir un juge ou un avocat ni même avoir eu un contact avec tes proches et ta famille.

Imagine que tu es un avocat condamné à 15 ans de prison à la suite d'un procès inéquitable en Arabie saoudite juste pour avoir défendu les droits humains.

Imagine que tu es la mère d'une jeune femme de 22 ans, morte au Mexique des suites de violences sexuelles, commises sur les lieux de son travail et qu'aucune enquête sérieuse n'a été menée pour identifier et poursuivre les auteurs de ce crime.

Imagine que tu habites dans la province du Xinjiang en Chine et que tu es un jeune homme d'origine ouïghoure. Tu te retrouves emprisonné dans un camp, soumis à du travail forcé et des mauvais traitements, comme des centaines de milliers d'autres personnes appartenant à la même minorité ethnique que toi, uniquement car tu portais des vêtements religieux. Tu n'as jamais pu voir un juge ou être assisté d'un avocat pour contester ta détention.

Imagine que tu es un homme de 59 ans afro-américain avec un handicap mental. Tu as été condamné à mort aux États-Unis, après avoir fait l'objet de discriminations dans ton accès à la justice et à la suite d'un procès inéquitable, pour un meurtre pour lequel tu as toujours clamé ton innocence.

Toutes ces situations sont des histoires vraies. Que faire face à ces situations injustes ? Surtout ne pas baisser les bras ! La justice a besoin d'être défendue et protégée par le plus grand nombre alors réclamons ensemble plus de justice et un accès à la justice égal pour toutes et tous, quelques soient les circonstances.

Sensibiliser un maximum de jeunes autour de toi à **l'importance de l'accès à la justice**, mais aussi agir pour **lutter pour un meilleur accès à la justice de certaines personnes en particulier**, c'est ce que l'on te propose de faire dans ton école dans le cadre de PADAJA.

Parce qu'ensemble on est plus fort, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école, et mobilise-toi pour l'accès à la justice, ici et ailleurs !

QUAND ET COMMENT AGIR ?

Cette année, **en raison du contexte sanitaire toujours incertain**, PADAJA s'étalera sur une **période relativement longue et flexible**, entre octobre et novembre idéalement, mais tu peux toujours organiser PADAJA à un autre moment de l'année scolaire si c'est plus pratique pour ton école.

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrerez : 15 minutes tous les jours d'une semaine, un temps de midi chaque semaine pendant un mois, une demi-journée en tout et pour tout... tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre **action** ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des **actions de sensibilisation**, et des **actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements**.

Nous proposons des **actions liées à 4 problématiques différentes** (à retrouver dans les **fiches thématiques ci-jointes**), vous choisissez celles qui vous plaisent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres !

4 SUJETS MIS EN AVANT LIÉS À L'ACCÈS À LA JUSTICE

- Le droit à un procès équitable
- L'accès à un recours effectif
- L'accès égal à la justice
- La lutte contre l'impunité

Tu peux décider de te mobiliser sur tous ces sujets ou seulement sur certains d'entre eux.

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du **matériel gratuit** : des **affiches**, des **badges** et des **autocollants**, des **vidéos**, des **cartes-actions** à faire signer à un maximum d'élèves, et des **fiches pédagogiques** (à la fois des fiches avec du contenu théorique sur la thématique de l'accès à la justice, mais également des fiches d'activités, de jeux, de témoignages, et également des fiches contenant des conseils de

films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet ; ces fiches peuvent donc t'être utiles pour t'aider à réaliser avec ton groupe ou ta classe certaines actions ou activités de sensibilisation sur l'accès à la justice).

Le p'tit + : pour créer certains de ces outils (affiches, autocollants, badges et vidéos), on a, à nouveau, fait appel à de **jeunes étudiants en école d'art**. Ils ont travaillé tous ensemble pour vous proposer des visuels, des images et des messages forts ! **Merci à Vicky, Ketsia et Hippolyte** pour les affiches, autocollants et badges, **et à Fédérica et Tanguy** pour les vidéos !

DU MATÉRIEL POUR AGIR ET LUTTER À L'ÉCOLE POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE



Tu as, avec tes profs et les autres élèves intéressés par cette action, l'embaras du choix, pour sensibiliser les autres élèves de ton école à la lutte pour un meilleur accès à la justice. N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

Avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t'y autorise et que vous êtes un groupe suffisamment nombreux pour porter cette action dans l'école. Si c'est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : www.amnesty.be/padaja2021

Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l'envoi d'un colis.

NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS ET D' ACTIVITÉS POUR UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE

Entre octobre et novembre 2021 (ou plus tard dans l'année scolaire si ce n'est pas faisable pendant cette période), organise **différentes actions concrètes pour exiger un meilleur accès à la justice et obtenir des changements** ainsi que des **actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître cette problématique.**

En pratique

Nos **propositions d'actions** à réaliser sont **détaillées** dans les **4 fiches thématiques ci-jointes**. Lis-les attentivement et fais ton choix avec ton groupe ou ta classe parmi les actions proposées.

L'**action principale** que l'on te propose consiste à **faire compléter et signer par un maximum d'élèves des cartes-actions** (il s'agit de cartes postales pré-remplies) pour des personnes aux États-Unis, en Chine, en Arabie saoudite, en Érythrée et au Mexique qui n'ont pas pu bénéficier d'un accès correct à la justice. En dehors de cette action de signature de cartes, tu peux également organiser d'autres actions de sensibilisation.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivés pour tenir le stand et le tour est joué !

... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe !

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! **Un petit mail (jeunes@amnesty.be) ou un DM sur Instagram (@amnestygroupesjeunes) suffisent**. Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer ou à les partager en nous taguant sur Instagram (@amnestygroupesjeunes) pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait par les différentes écoles participant à PADAJA.

Des questions ou besoin d'aide ? Contacte-nous : jeunes@amnesty.be

Notre adresse pour nous envoyer les cartes-actions complétées et signées : Amnesty International Belgique francophone, Programme Jeunesse, Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles